

Nations Unies
**ASSEMBLÉE
GÉNÉRALE**

QUARANTE-TROISIÈME SESSION

*Documents officiels**



PREMIÈRE COMMISSION
22e séance
tenue le
mardi 1er novembre 1988
à 10 heures
New York

COMPTE RENDU STENOGRAPHIQUE DE LA 22e SEANCE

Président : M. BAYART (Mongolie) (Vice-Président)

puis : M. ROCHE (Canada) (Président)

SOMMAIRE

DEBAT GENERAL SUR TOUTES LES QUESTIONS RELATIVES AU DESARMEMENT (suite)

*Le présent compte rendu est sujet à rectifications. Celles-ci doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées, dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau DC2-750, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les rectifications seront publiées après la clôture de la session, dans un fascicule distinct pour chaque commission.

**Distr. GENERALE
A/C.1/43/PV.22
3 novembre 1988**

FRANCAIS

La séance est ouverte à 10 h 20.

POINTS 51 A 69, 139, 141 ET 145 DE L'ORDRE DU JOUR (suite)

DEBAT GENERAL SUR TOUTES LES QUESTIONS RELATIVES AU DESARMEMENT

M. MOULTRIE (Bahamas) (interprétation de l'anglais) : C'est pour nous un plaisir tout particulier de voir M. Roche présider les travaux de la Première Commission. Nous sommes convaincus qu'il s'acquittera très efficacement de sa tâche et que nous pourrons ainsi poursuivre les progrès déjà réalisés par la Commission en rationalisant ses débats et ses procédures de manière, nous l'espérons, à réduire le nombre de résolutions sur lesquelles la Commission devra se prononcer et à lui permettre de s'exprimer d'une voix unanime.

La participation du Canada aux débats multilatéraux sur le contrôle des armes est aussi importante que celle des superpuissances. La vérification du respect des accords, élément déterminant de l'attitude du Canada à l'égard du désarmement et de la limitation des armes, à l'égard même de la question globale de la paix et de la sécurité, revêt, pour ma délégation, une importance particulière étant donné le rôle décisif de la vérification en matière d'instauration de la confiance, pierre angulaire, selon nous, du processus du désarmement. Les trois études élaborées par le Gouvernement canadien dans le domaine de la vérification demeurent des documents de référence fondamentaux en ce qui concerne les négociations internationales.

La longue histoire des négociations de désarmement, tant à la Société des nations qu'aux Nations Unies, interrompues pendant 10 ans par les préparatifs de la seconde guerre mondiale, puis son déroulement, ne permet guère d'escompter un désarmement par voie d'accord. La tendance de l'histoire militaire depuis 1932 a été de maintenir des armées toujours plus importantes et de se livrer à des conquêtes militaires toujours plus grandes. Les instruments de propagande et les contrôles économiques ont eu pour conséquence d'engendrer parmi toutes les populations un esprit national plus fanatique et plus agressif. La conjonction de ces politiques a déclenché la seconde guerre mondiale et semble destinée, en fin de compte, à la destruction de la civilisation sous la forme d'une guerre nucléaire. Malgré le fait reconnu unanimement que nul ne peut sortir vainqueur d'une guerre nucléaire et qu'il ne faut donc pas la déclencher, la course aux armes nucléaires continue à un rythme alarmant. Aucune perspective de voir la course aux armements prendre fin ne se profile à l'horizon, étant donné que les puissances nucléaires répugnent à éliminer leurs armes nucléaires, symbole de leur grandeur. Au

M. Moultrie (Bahamas)

contraire, elles accroissent leur capacité technique de fabriquer des engins encore plus destructeurs, réduisant ainsi la sécurité des puissances non nucléaires en y installant des armes qui font d'elles des objectifs d'attaque.

Même en l'absence de guerre, la course aux armes nucléaires constitue un danger. Non seulement, les ressources naturelles sont dilapidées dans la construction d'arsenaux nucléaires, mais la terre est polluée par des quantités inquiétantes d'isotopes radioactifs accumulés au cours de la fabrication et surtout de l'expérimentation de ces armes.

Pour parvenir au désarmement, il est essentiel d'acquérir un sentiment de sécurité né du développement économique et social, de la protection des droits de l'homme, de la disparition de la discrimination raciale et de la protection de l'environnement, accompagné de strictes mesures de contrôle des armes. Un sentiment accru de sécurité découle d'une confiance générale en ce qui concerne l'équilibre des forces.

L'inégalité dans la structure de la puissance mondiale actuelle trouve sa démonstration dans le fait qu'environ deux tiers de la production industrielle du globe proviennent de six pays seulement, que 60 % des dépenses réalisées pour la défense du monde proviennent de cinq pays et que 97 % du stock mondial d'armes nucléaires relève du contrôle des deux superpuissances. Il est donc encourageant de constater que les deux grandes puissances nucléaires ont assumé certaines des responsabilités découlant de ce pouvoir en signant le Traité sur l'élimination des missiles à portée intermédiaire et à plus courte portée. Il faut espérer qu'il s'agit là d'un pas sur la voie qui permettra d'empêcher tout affaiblissement ou destruction par la force.

Etant donné la répartition mondiale actuelle des ressources économiques et du potentiel technique, et particulièrement des capacités militaires, le processus de sécurité doit commencer par l'instauration de relations entre les Etats-Unis et l'Union soviétique et entre les deux grandes alliances, l'OTAN et le Pacte de Varsovie. Mais le monde en développement n'est pas à l'abri des conséquences d'un conflit Est-Ouest pas plus qu'il n'est irréprochable car il peut contribuer aux risques de guerre. La politique des petits pays peut avoir de profondes répercussions régionales ou même mondiales susceptibles de mettre la paix en danger. De plus en plus, les tensions politiques entre l'Est et l'Ouest ont des répercussions sur le monde en développement, aggravant ainsi les conflits régionaux.

M. Moultrie (Bahamas)

L'interaction existant entre les questions de sécurité nationale et internationale exige une approche nouvelle des politiques de sécurité nationale et de coopération internationale. Mon pays compte sur cet esprit de coopération internationale tout en accélérant sa lutte contre les stupéfiants étant donné sa position particulière d'Etat de transit; il entend également protéger ses ressources marines, ce qui est particulièrement difficile en raison de sa structure d'archipel.

La notion de sécurité doit être traitée de manière globale, c'est-à-dire dans le cadre d'une meilleure compréhension des intérêts et des problèmes de sécurité des autres pays, de l'acceptation de l'importante notion découlant de la Charte des Nations Unies, à savoir que toutes les nations ont un droit inaliénable à la sécurité, que la force militaire ne constitue pas un instrument légitime pour régler les différends internationaux, que la retenue s'impose dans l'exercice des politiques nationales dans un monde interdépendant et que ni la supériorité militaire, ni les moyens militaires ne constituent une juste réponse aux questions de sécurité dans le monde d'aujourd'hui ou celui de demain.

M. Moultrie (Bahamas)

Dans ce contexte, aucun effort entrepris individuellement par des pays ou par leurs groupes d'alliance pour accroître au maximum leur propre sécurité aux dépens d'autres nations ne saurait être toléré. Il convient de respecter la souveraineté et l'intégrité territoriale des nations.

Le problème du désarmement est celui de la création de conditions qui créent la confiance générale. Les facteurs qui contribuent à engendrer cette confiance sont l'éducation, le droit et la politique, et le raffermissement des Nations Unies. Il convient d'éduquer les peuples et les gouvernements pour qu'ils acceptent un schéma général du monde à la fois réalisable et souhaitable, comme celui qu'a dépeint la Charte des Nations Unies, en mettant l'accent sur l'équilibre, la coopération, la coexistence et le règlement pacifique des conflits. Le droit viendrait définir des termes essentiels tels que la reconnaissance, l'agression, la défense, l'intégrité territoriale, l'indépendance politique et la sécurité collective. Il permettrait également d'élaborer des principes tels que l'autodétermination, le respect des droits de l'homme, la non-intervention dans les affaires nationales, la coopération en vue du progrès économique et social, et la pratique de la tolérance. Une politique nationale pratique éliminerait l'image inexacte que l'on a d'autres nations et les conceptions exagérées des idéologies étrangères. A cette fin, il convient de songer à des politiques de défense sans provocation, de conciliation sans apaisement et de recours aux procédures des Nations Unies pour faire face aux menaces qui pèsent sur la paix et régler les controverses lorsque la diplomatie, la médiation, la conciliation et le recours aux organismes régionaux ont échoué. Les directives de politique nationale devraient accorder une attention particulière à l'élimination de craintes injustifiées.

Il convient de faire des efforts constants pour renforcer les Nations Unies, notre organisation mondiale. Ses systèmes de sécurité collective devraient être améliorés pour permettre des interventions rapides dans les situations qui menaceraient la paix internationale. Il importe de rendre plus fiables et plus efficaces les procédures afférentes aux règlements des différends pour aboutir à des solutions équitables. Des procédures permettant une mise à jour du droit international devraient être mises au point.

Les aspirations à la paix et à la sécurité doivent trouver leur expression dans des efforts pratiques destinés à faire disparaître les causes de malentendus en recherchant des terrains d'entente sur les principes et leur application.

M. Moultrie (Bahamas)

Il convient d'établir une volonté de paix excluant totalement la volonté de combattre. Cette volonté de paix doit découler du désarmement moral qui est directement lié au désarmement matériel : lorsque les budgets, le personnel et le matériel relatifs aux armements augmentent, on peut sans se tromper présumer que les tensions internationales augmentent en conséquence et que les Etats procèdent au réarmement moral autant que matériel.

La confiance est un élément capital du désarmement moral. On peut y voir une attitude reposant sur un mélange de connaissance et d'incertitude entre parties interdépendantes, dont le potentiel de se nuire ou de s'aider est reconnu de part et d'autre. Le risque de trahison s'inscrit dans la notion même de confiance. Le recours aux mesures de renforcement de la confiance doit intervenir pour réduire les risques perçus de cette trahison. L'évaluation de ces risques perçus subit l'influence de deux facteurs : d'une part, la quantité de renseignements vérifiables quant aux motifs et intentions et aux capacités de l'adversaire et, d'autre part, les contraintes matérielles qui circonscrivent son comportement. Les parties qui se menacent l'une l'autre d'armes toujours plus meurtrières en invoquant leur défense mutuelle auront de toute évidence du mal à se convaincre de leurs bonnes intentions réciproques, ce qui donne plus d'importance encore aux mesures de renforcement de la confiance.

Deux types de confiance interviennent : d'une part, la confiance en soi, dans la capacité de se défendre en cas de menace ou d'attaque et, d'autre part, la confiance mutuelle présumant qu'aucune des parties n'a en fait l'intention de menacer ni d'attaquer. Le but doit être de faire naître une interaction qui ira se renforçant entre les deux types de confiance, en combinant des mesures subjectives et objectives, mais il faut bien comprendre le dilemme fondamental qui existe du point de vue de la négociabilité dans ce domaine. L'expérience a prouvé qu'il était plus facile de commencer par des mesures subjectives "souples". Mais il faut bien comprendre aussi que l'instauration de la confiance, en tant que base d'une réglementation des armes et armements, n'est viable que si elle s'accompagne de contraintes vérifiables. Le Traité FNI, compte tenu de ses clauses relatives à la vérification, en sera renforcé.

Certains pays, du fait de leur participation particulièrement active en matière de sécurité internationale, notamment en matière d'armes nucléaires, ont été accusés d'avoir une "allergie au nucléaire". Les Bahamas souffrent de cette allergie, comme le montre l'histoire de notre engagement dans les activités dans ce

M. Moultrie (Bahamas)

domaine, allant de la signature et de la ratification par les Bahamas du Traité de Tlatelolco à la présidence de la Commission du désarmement, assumée actuellement par les Bahamas. Notre pays fera de son mieux pour propager encore davantage cette allergie, parce que l'indifférence face à la menace des armes nucléaires est le plus grand ennemi de la paix.

M. MOHAMMED (Trinité-et-Tobago) (interprétation de l'anglais) : La quarante-troisième session de l'Assemblée générale se réunit à un moment où le climat politique international est caractérisé par la détente, un renouveau de foi et d'espoir dans les arrangements institutionnels destinés à la recherche de la paix et de la sécurité dans un climat qui favorise la confiance mutuelle.

Il semble donc approprié de réexaminer les principes et les notions fondamentales de sécurité et de désarmement pour déterminer si elle correspondent et peuvent s'appliquer à la situation politique internationale contemporaine.

Depuis la deuxième guerre mondiale, la notion de dissuasion a pris racine en tant que base de la sécurité. Cela s'est ensuite transformé en équilibre de l'armement nucléaire, que l'on a qualifié de façon plus appropriée d'"équilibre de la terreur", mais la façon dont on conçoit cet équilibre est intrinsèquement unilatérale, à la fois sur le plan de la quantité et de la capacité des armes nucléaires. Le résultat inévitable est une course aux armements qui s'accroît en une spirale sans fin, l'insécurité internationale, le renforcement de la méfiance et la diversion des ressources mondiales vers des activités peu souhaitables et peu productives.

Ma délégation est heureuse de constater l'amélioration récente des relations entre l'Union soviétique et les Etats-Unis, qui s'est accompagnée de certaines mesures pratiques de désarmement et, plus récemment, de mesures positives en vue de régler certains conflits de façon pacifique. Cette évolution, nous l'espérons, ouvrira la voie vers une recherche durable de la paix, fondée sur la sécurité commune, la confiance et la coopération entre toutes les nations.

Ma délégation estime que, compte tenu de la puissance énorme des arsenaux existants, la recherche de la paix et de la sécurité internationales dans le monde contemporain passe par des mesures pratiques de désarmement - c'est-à-dire la réduction des arsenaux nucléaires, classiques et chimiques - parallèlement aux efforts destinés à régler ou à empêcher les conflits, à instaurer la confiance entre les nations et à promouvoir le développement économique et social.

M. Mohammed (Trinité-et-Tobago)

Le Traité sur l'élimination des missiles à portée intermédiaire et à plus courte portée entre l'Union soviétique et les Etats-Unis, qui est entré en vigueur le 1er juillet de cette année, est l'un des événements les plus marquants dans l'histoire du désarmement, puisque toute une catégorie d'armes nucléaires est ainsi éliminée. Les succès de l'expérience conjointe de vérification qui a eu lieu récemment augurent bien de l'avenir. Nous attendons avec intérêt la conclusion rapide du traité sur la réduction des armes stratégiques de façon qu'une diminution de 50 % des arsenaux nucléaires stratégiques de l'Union soviétique et des Etats-Unis puisse devenir une réalité.

Tout en nous félicitant de cette évolution positive entre les deux superpuissances, il faut reconnaître que ces efforts bilatéraux doivent s'inscrire dans un cadre multilatéral. La détente sera une solution éphémère tant que la communauté internationale et l'ensemble de l'humanité ne participeront pas activement à la négociation des processus de désarmement, à l'exécution et à la vérification des mesures adoptées et au maintien de la paix et de la sécurité internationales que cela suppose. J'entends par là que dans le processus de désarmement, il existe un rapport inverse entre le multilatéralisme et le bilatéralisme.

La nécessité d'une approche multilatérale du processus du désarmement est également dictée par les réalités actuelles. Les territoires des Etats-Unis, de l'Union soviétique, de l'Europe et de la Chine ne sont pas actuellement ravagés par la guerre, et ils ne l'ont pas été depuis 1945. Les théâtres de conflits se situent uniquement dans les pays en développement; l'Amérique centrale, le Moyen-Orient, l'Afrique australe, le Proche-Orient et l'Extrême-Orient sont la scène de souffrances humaines et de dévastation. L'influence de forces extérieures dans ces régions est tout à fait manifeste. Les pays en développement doivent, par conséquent, jouer un rôle actif dans le désarmement et la recherche de la paix et de la sécurité, et ce, non pas isolément ou individuellement, mais dans un cadre multilatéral.

Une fraction des arsenaux nucléaires existants pourrait provoquer une catastrophe atmosphérique, biologique et écologique et la disparition de la civilisation telle que nous la connaissons. Il est impérieux que la mise au point de nouvelles générations d'armes nucléaires et d'autres armes, comme les armes au laser et radiologiques, ainsi que de nouveaux satellites militaires soit empêchée. Ici encore, l'approche multilatérale offre les meilleures possibilités.

M. Mohammed (Trinité-et-Tobago)

Le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, qui a été conclu il y a 20 ans, fournissait un cadre international au processus de désarmement. Il est regrettable que les puissances nucléaires n'aient pas respecté toutes les dispositions de ce traité. Nous espérons que la conférence d'examen de 1990 permettra de conclure un traité qui pourra être universellement accepté et dont les dispositions pourront être respectées et le seront.

Ma délégation accepte la liberté de navigation dans le cadre du droit international en tant qu'élément essentiel du commerce international. Mais nous sommes très préoccupés par le déploiement croissant d'armes nucléaires en mer.

Ma délégation estime que la haute mer est le patrimoine commun de l'humanité. Nous estimons de même que l'espace extra-atmosphérique est le patrimoine de l'espèce humaine. C'est pourquoi la haute mer et l'espace extra-atmosphérique doivent être entièrement exempts d'armes nucléaires. Le temps semble opportun pour élaborer une convention internationale interdisant, sous peine de sanction juridique, les armes nucléaires en haute mer et dans l'espace extra-atmosphérique.

La création de zones exemptes d'armes nucléaires constitue l'une des mesures les plus efficaces dont les Etats non nucléaires disposent pour empêcher la prolifération des armes nucléaires, et elle constitue un pas en avant dans le processus du désarmement. La Trinité-et-Tobago est partie au Traité de Tlatelolco, qui crée une zone de ce type en Amérique latine et aux Caraïbes. Nous nous félicitons de la déclaration visant la création d'une zone exempte d'armes nucléaires en Afrique des mesures qui sont prises pour créer une zone exempte d'armes nucléaires au Moyen-Orient et des efforts déployés actuellement pour créer des zones de paix et de coopération dans l'océan Indien et dans l'Atlantique Sud.

Une plus grande ouverture et une plus grande transparence dans les mesures militaires, accompagnées de mesures propres à accroître la confiance qui soient efficaces, ont un rôle à jouer. Il en est de même des mesures destinées à empêcher ou à déceler les violations d'engagements internationaux, y compris le recours à la surveillance sismique.

L'emploi récent des armes chimiques et leur prolifération nous préoccupent, et nous appuyons pleinement la proposition du Président de la République française de convoquer une conférence internationale, en janvier 1989, où, nous l'espérons, il sera possible de conclure une convention interdisant la fabrication, le stockage, le transfert et l'emploi des armes chimiques.

M. Mohammed (Trinité-et-Tobago)

Il faut accorder une plus grande attention au désarmement classique, car ce sont les armes classiques de plus en plus perfectionnées qui tuent et mutilent des millions d'hommes, de femmes et d'enfants. Les résolutions adoptées par les Nations Unies fournissent déjà un cadre permettant d'entamer un processus de négociation. Cela devrait être complété par une plus grande ouverture et une plus grande transparence en matière de transferts d'armes, qui pourraient s'accompagner de la mise en place d'une réglementation pour la vente des armes et d'un registre international de tous les transferts d'armes. Cela pourrait aussi inclure ce que l'on appelle le marché noir de la vente d'armes.

La relation entre le désarmement et le développement a été établie à la Conférence qui a eu lieu l'année dernière sur cette question. La réalité brutale est que la course aux armements et le développement sont en concurrence s'agissant de la répartition des ressources financières, humaines et physiques du monde. Etant donné que ces ressources sont limitées, les deux processus ne peuvent pas intervenir simultanément. Et ce ne sont pas seulement les pays en développement qui s'appauvrissent à cause du fardeau militaire. J'entends par là que le fardeau que représentent les dépenses militaires a un rapport direct avec la croissance économique et le bien-être dans les pays développés. Les grandes guerres ont épuisé non seulement les participants mais aussi l'économie mondiale, et de l'avis de ma délégation, il est erroné de croire que la guerre et que la préparation à la guerre stimulent l'économie et que la recherche liée à la préparation de la guerre se traduit par des avantages dans les secteurs productifs de l'économie.

De l'avis de ma délégation, la croissance économique du Japon et de la République fédérale d'Allemagne au cours de la dernière décennie, si on la compare à la croissance économique des Etats-Unis et de l'Union soviétique pendant la même période, a un rapport direct avec leurs fardeaux militaires. Cette thèse est d'ailleurs confirmée par le fait que dans le cadre de la perestroïka l'Union soviétique espère réduire ses dépenses militaires de façon à favoriser la croissance économique civile. C'est dans ce contexte que le désarmement, qu'il soit nucléaire, classique, naval ou chimique, favoriserait non seulement la sécurité mais aussi le développement économique tant des pays développés que des pays en développement.

M. Mohammed (Trinité-et-Tobago)

Ma délégation regrette que la troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement n'ait pas adopté de document final. Néanmoins, plusieurs propositions concrètes et constructives ont été faites au cours de cette session, et la Première Commission a la responsabilité d'identifier ces domaines et d'édifier sur cette base.

M. Mohammed (Trinité-et-Tobago)

Lors de la troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement, ma délégation, par la voix du Premier Ministre de mon pays, a proposé que le Secrétaire général établisse un rapport sur la responsabilité en matière de transfert ou d'emploi illégal d'armes interdites et d'armes ou de substances qui causent des souffrances humaines inutiles. C'est dans ce contexte que, sur la demande de ma délégation, le point 145 a été inscrit à l'ordre du jour de la quarante-troisième session de l'Assemblée générale.

L'un des principes fondamentaux de la Charte des Nations Unies est que tous les Membres doivent s'abstenir de recourir à la menace ou à l'emploi de la force dans leurs relations internationales. Néanmoins, les armes de destruction massive et celles qui provoquent des souffrances humaines inutiles sont encore utilisées. On a fait des efforts pour interdire l'emploi de telles armes. Les Conférences de La Haye de 1899 et de 1907 ont interdit l'utilisation de balles "dumdum" et d'armes toxiques ou empoisonnées. Le Protocole de Genève de 1925 a interdit l'emploi de méthodes de guerre chimiques ou bactériologiques. La Convention conclue à Genève le 10 octobre 1980 contenait des interdictions et des restrictions concernant l'emploi de certaines armes classiques considérées excessivement traumatiques ou frappant sans discrimination.

Ma délégation estime que le moment est venu pour l'Assemblée générale d'examiner la question du transfert ou de l'emploi illégal d'armes interdites et d'armes qui causent des souffrances humaines inutiles et d'examiner également des mesures appropriées pour empêcher un tel transfert ou une telle utilisation, y compris des procédures et des mécanismes pour accroître la coopération internationale en matière d'administration de la justice pénale. Un projet de résolution approprié a été présenté à ce propos à la Première Commission et nous attendons de celle-ci qu'elle l'examine dans un esprit constructif.

M. ESZTERGALYOS (Hongrie) (interprétation de l'anglais) : La Hongrie voit dans le renforcement de la sécurité et de la coopération en Europe une tâche essentielle de sa politique étrangère. Se prononçant résolument pour l'abaissement du niveau d'affrontement militaire en Europe, pour la réduction des capacités militaires sur le continent et pour l'attribution d'un caractère strictement défensif aux forces armées des deux alliances et de tous les Etats d'Europe, mon pays est convaincu que les intérêts de l'Europe et du monde entier exigent d'urgence une réduction importante des forces armées et des armements classiques en Europe.

M. Esztergalyos (Hongrie)

Cet effort de la politique étrangère hongroise, accompagné d'efforts semblables de la part de l'Union soviétique et des autres Etats socialistes, a trouvé expression dans le programme commun de réduction des forces armées et des armements classiques en Europe lancé à Budapest en juin 1986. Sur la base des idées avancées dans l'Appel de Budapest et de l'initiative correspondante de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN), des négociations entre des Etats membres du Pacte de Varsovie et de l'OTAN sur le mandat de futures négociations sur le désarmement classique en Europe ont commencé il y a près de deux ans et sont aujourd'hui proches d'une conclusion favorable.

Un achèvement rapide de ces négociations et la réunion de suivi de Vienne mettraient en branle, nous l'espérons, un processus grâce auquel la réduction des forces armées et des armements classiques de l'Atlantique à l'Oural seraient étroitement liée au développement et à l'expansion plus poussés des mesures d'établissement de la confiance et de la sécurité en Europe dans le cadre de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe (CSCE).

A la réunion du Comité consultatif politique de l'organisation du Pacte de Varsovie tenue à Varsovie en juillet de cette année, les Etats parties au Pacte de Varsovie ont présenté des propositions concrètes concernant les négociations à venir sur la réduction des forces armées et des armements classiques en Europe. Tout récemment, une nouvelle mesure a été prise dans la définition de propositions concrètes des pays socialistes sur la sécurité en Europe, portant cette fois-ci sur les mesures d'instauration de la confiance et de la sécurité. A Budapest, à la réunion du Comité des ministres des affaires étrangères, une déclaration sur ces mesures a été adoptée les 28 et 29 octobre.

Il est à espérer que la reprise des travaux de la Conférence sur les mesures d'édification de la confiance et de la sécurité et sur le désarmement en Europe et la suite de la mise en oeuvre des dispositions du document de Stockholm élargiront les perspectives d'une sécurité accrue en Europe. De nouvelles mesures dans le domaine de l'instauration de la confiance et de la sécurité faciliteraient des progrès dans la réduction des forces armées et des armements classiques en Europe et la solution d'autres questions de désarmement, ce qui, par voie de conséquence, créerait des conditions favorables à un accroissement de la confiance.

Dans la déclaration adoptée à leur rencontre de Budapest, les ministres des affaires étrangères des Etats parties du Pacte de Varsovie ont exprimé la conviction que les négociations sur les mesures d'instauration de la confiance et

M. Esztergalyos (Hongrie)

de la sécurité en Europe devraient être poursuivies dès 1988. Elles devraient avoir pour but de réduire l'affrontement militaire et le risque de conflit armé en Europe, de réduire et d'éviter le danger d'une attaque surprise et d'accroître la sécurité mutuelle, conférant un caractère purement défensif aux activités militaires et augmentant la franchise et la prévisibilité de ces activités et favorisant en même temps l'application de mesures de désarmement. Les négociations devraient être telles que les mesures élaborées finiraient par englober les activités de tous les éléments des forces armées des Etats participant au processus de la sécurité et de la coopération en Europe.

De l'avis des Etats parties au Pacte de Varsovie, les mesures d'instauration de la confiance et de la sécurité devraient être appliquées à toutes les activités militaires des Etats participants qui affectent la sécurité de l'Europe ou qui font partie d'actes militaires qui se déroulent à l'intérieur des frontières de l'Europe. Ces mesures devraient être importantes, efficaces sur le plan militaire et contraignantes sur le plan politique. Elément important du processus paneuropéen, les négociations devraient être poursuivies sur la base du mandat de Madrid.

Les ministres ont déclaré qu'il serait opportun de développer et d'étendre les mesures existantes d'instauration de la confiance et de la sécurité; de nouvelles mesures pourraient être élaborées, y compris des mesures contraignantes, de nouvelles mesures d'instauration de la confiance et de la sécurité, ainsi que des mesures destinées à accroître la franchise et la prévisibilité des activités militaires.

Des mesures de contrainte s'appliqueraient à l'ampleur et au nombre des manoeuvres simultanées ainsi qu'à leur durée et à leur fréquence. Elles excluraient les manoeuvres à grande échelle et restreindraient le redéploiement de troupes et d'équipement technique. De plus, elles envisageraient la limitation du nombre des manoeuvres militaires dans des conditions de combat réel et le nombre de troupes engagées.

De nouvelles mesures d'instauration de la confiance et de la sécurité comprendraient la notification préalable d'activités indépendantes de la part des forces aériennes et navales, l'invitation d'observateurs selon des paramètres convenables, l'inspection de telles activités et l'accord sur des mesures restrictives, les modalités d'échange des calendriers annuels relatifs à ces

M. Esztergalyos (Hongrie)

activités, l'élargissement des mesures d'instauration de la confiance et de la sécurité aux territoires de tous les pays participant au processus de la CSCE, la création de zones de confiance et de sécurité en Europe et dans les mers et océans contigus, et la création d'un centre de réduction des risques militaires et de prévention des attaques par surprise, ce qui constituerait une étape qualitativement nouvelle dans le renforcement de la confiance mutuelle.

M. Esztergalyos (Hongrie)

Les mesures favorables à une plus grande ouverture et à une meilleure prévisibilité dans le domaine des activités militaires pourraient comprendre l'échange, à intervalles réguliers, de données relatives aux forces armées et à leurs activités, y compris les forces déployées sur les bases militaires dispersées à travers l'Europe; l'échange de renseignements sur la structure et l'importance des budgets militaires; la renonciation à l'accroissement des forces armées et à l'établissement de nouvelles bases militaires sur le territoire d'autres Etats; l'installation de postes d'observation en des sites coordonnés situés à l'intérieur de la zone d'application des mesures propres à accroître la confiance et la sécurité; la création de liens de communication opérationnels particuliers entre les pays intéressés; l'amélioration des conditions d'inspection et d'élargissement de la portée de la tâche confiée aux observateurs; l'emploi d'un équipement technique de pointe; l'établissement de relations entre les représentants politiques et militaires des Etats participants et l'extension de la pratique actuelle d'échange de représentants des corps diplomatique et militaire et de délégations de personnel militaire.

L'application de ces mesures vise à conférer un caractère strictement défensif au potentiel militaire des Etats participant aux négociations. A ce propos, les Etats représentés à la réunion ont déclaré qu'ils étaient pour l'élimination des bases militaires en territoire étranger et réaffirmé leur position quant à la dissolution simultanée des alliances politico-militaires.

Les Etats parties au Pacte de Varsovie, tout en exposant dans ses grandes lignes leur propre conception des mesures propres à accroître la confiance et la sécurité, se sont déclarés prêts à envisager toutes propositions susceptibles d'accroître la confiance et la sécurité réciproques et d'accélérer le processus du désarmement en Europe.

De l'avis des Etats parties au Pacte de Varsovie, la convocation d'un sommet réunissant tous les Etats d'Europe pour examiner les questions relatives à la réduction des forces armées et des armements classiques en Europe, avec la participation des Etats-Unis et du Canada, contribuerait également à l'élaboration et à l'application de nouvelles mesures propres à accroître la confiance et la sécurité.

En tant que pays hôte de la réunion du Comité des ministres des affaires étrangères des Etats parties au Pacte de Varsovie, la Hongrie espère que la déclaration adoptée à la réunion de Budapest contribuera à la reprise de la

M. Esztergalyos (Hongrie)

Conférence sur les mesures propres à accroître la confiance et la sécurité et sur le désarmement en Europe dans une atmosphère constructive et pratique.

Nous sommes convaincus que des efforts déployés pour faire aboutir, avec des résultats concrets, la réunion de suivi de Vienne de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe, permettraient non seulement d'entamer en 1988 des négociations sur la réduction des forces armées et des armements ainsi que sur les mesures propres à accroître la confiance et la sécurité en Europe mais d'élargir la coopération économique, commerciale, scientifique et technologique, ainsi que sur le plan de la sécurité écologique, sur le plan humanitaire et dans le domaine du respect des droits de l'homme.

M. HOHENFELLNER (Autriche) (interprétation de l'anglais) : La déclaration que je prononce aujourd'hui au nom de ma délégation a trait uniquement à la question des armes chimiques et bactériologiques. Je voudrais dire pour commencer que l'Autriche condamne l'emploi de ces armes, où que ce soit, par qui que ce soit et contre qui que ce soit. C'est la raison pour laquelle mon pays participe activement aux délibérations que la Première Commission consacre à cette question et qu'il participe plus activement encore aux travaux de la Conférence du désarmement de Genève.

En raison de la préoccupation profonde que lui inspirent les conséquences d'une guerre biologique et conformément à la Convention de 1972 sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication et du stockage des armes bactériologiques (biologiques) ou à toxines et sur leur destruction, l'Autriche appuie la proposition d'un échange de données conformément à ladite convention qui a été présentée à la dernière session de l'Assemblée générale. S'agissant des armes biologiques, il nous paraît important que ces données soient communiquées à l'échelle mondiale de façon à accroître la confiance entre tous les Etats. C'est la raison pour laquelle ma délégation présente une fois de plus un projet de résolution sur la deuxième Conférence d'examen de la Convention sur les armes biologiques (bactériologiques), car il lui paraît nécessaire de souligner l'importance des renseignements recueillis jusqu'à présent et de demander à tous les Etats qui ne participent pas à cet échange de données de le faire. A ce propos, nous tenons à remercier les délégations qui ont parrainé cette année encore notre projet de résolution. Je suis très heureux d'indiquer que nous avons été en mesure d'élargir le nombre de ses coauteurs.

M. Hohenfellner (Autriche)

L'emploi récent d'armes chimiques prouve cruellement l'urgence et la nécessité d'une action de la part de la communauté internationale. Les victimes de l'emploi de ces armes sont traitées dans des hôpitaux autrichiens, ce qui, ajouté aux horribles cas rapportés dans la presse, suscite chez le public autrichien une prise de conscience toujours plus vive. En conséquence, le Parlement autrichien a décidé que l'Autriche participerait plus activement à toutes les initiatives visant l'élimination de ces armes de destruction massive une fois pour toutes.

En raison de cette prise de conscience croissante - outre la ferme condamnation de l'emploi des armes chimiques - il existe un besoin accru d'adopter des mesures concrètes. L'Autriche a donc pris l'initiative de proposer un échange de données concernant une convention sur les armes chimiques.

De l'avis de ma délégation, cet échange de données représente la pierre angulaire de toute mesure propre à accroître la confiance; il devrait par conséquent se trouver au centre de l'intérêt que nous avons tous d'adopter rapidement des mesures. De plus, les progrès substantiels réalisés dans le cadre des travaux de la Conférence du désarmement sur la conclusion d'une convention multilatérale sur l'interdiction complète et effective de la mise au point, de la fabrication, du stockage et de l'emploi des armes chimiques rendent indispensable l'échange généralisé de données. Les renseignements ainsi recueillis constitueraient un apport précieux s'agissant du règlement de questions techniques particulières en suspens, telles que la dimension du futur inspectorat ou de l'organisation dans son ensemble.

Cet échange de données aurait en outre pour effet de rendre les Etats plus conscients de la nécessité de prendre des décisions de politique nationale au regard de la future convention. En termes concrets, telle qu'elle est libellée, notre initiative reconnaît l'importance des déclarations faites par tous les Etats, qu'ils soient dotés ou non d'armes chimiques, et de la fourniture de données pertinentes sur l'industrie chimique aux fins de la future convention. A notre avis, cette initiative représente une mesure intérimaire d'accroissement de la confiance qui devrait, l'année prochaine, faire l'objet d'un suivi plus concret. A cet égard, je voudrais exprimer ma gratitude à toutes les délégations qui ont appuyé notre initiative.

En ce qui concerne l'initiative présentée cette année à propos des mesures visant à renforcer l'autorité du Protocole de Genève de 1925, je voudrais mettre l'accent sur le ferme appui que nous continuons d'accorder au rôle actif joué par

M. Hohenfellner (Autriche)

le Secrétaire général dans le cadre des enquêtes effectuées au sujet d'allégations d'emploi des armes chimiques. Les rapports publiés dans le passé sous l'égide du Secrétaire général ont indubitablement contribué à accroître la prise de conscience des problèmes et à inciter les responsables politiques à adopter des positions fermes en la matière.

Le projet de résolution de cette année sur les mesures propres à renforcer l'autorité du Protocole de Genève de 1925 et à appuyer la conclusion d'une convention sur les armes chimiques - dont l'auteur est une fois encore la délégation australienne, délégation qui joue un rôle remarquable dans le domaine du désarmement - souligne une fois de plus le rôle assumé par le Secrétaire général, en matière de vérification de l'emploi d'armes chimiques. En outre, il met l'accent sur l'importance de la conclusion d'une convention multilatérale, efficace et vérifiable sur les armes chimiques. C'est pourquoi nous appuyons de tout coeur cette initiative.

M. Hohenfellner (Autriche)

Qu'il me soit maintenant permis de dire quelques mots de l'initiative du Président Reagan - appuyée par le Président Mitterrand - en vue de la convocation d'une conférence pour renforcer le Protocole de Genève de 1925. Toute initiative visant à empêcher le recours aux armes chimiques nous semble une bonne chose, car l'important travail entrepris dans le cadre de la Conférence du désarmement pour arriver à une convention multilatérale, efficace et vérifiable sur les armes chimiques s'en trouvera favorisé. La conférence de Paris créera certainement un climat politique plus constructif et un courant d'opinion publique favorable au renforcement des négociations actuellement en cours à Genève.

M. ZIPPORI (Israël) (interprétation de l'anglais) : Monsieur le Président, c'est la première fois que je prends la parole au cours du débat. Aussi, qu'il me soit permis de présenter mes sincères félicitations à M. Roche pour son élection à la présidence de la Première Commission. Nous tous qui avons travaillé avec lui lors des séances de la Première Commission sommes convaincus de son aptitude à diriger les débats. Je tiens également à féliciter tous les autres membres du Bureau.

Chaque année, lorsque nous sommes réunis pour l'Assemblée générale, il est bien naturel que nous fassions le bilan de ce qui s'est passé ou de ce qui ne s'est pas passé pendant l'année écoulée. Sur la scène mondiale, nous voyons apparaître de nombreux signes encourageants, comme la ratification et le commencement d'application du Traité sur l'élimination des missiles à portée intermédiaire et à plus courte portée - Traité FNI -; l'amélioration des relations entre les Etats-Unis d'Amérique et l'Union des Républiques socialistes soviétiques; et un début de solution de certains problèmes régionaux épineux. Cependant, chacun d'entre nous s'attachera de toute évidence à parler de sa propre région et des problèmes auxquels elle est confrontée. Si nous sommes heureux de savoir que les combats entre l'Iraq et l'Iran ont pris fin et que le cessez-le-feu obtenu sous l'égide des Nations Unies est entré en vigueur, même là, le monde est obligé de constater avec horreur le recours persistant aux armes chimiques, contre la minorité kurde dissidente en Iraq. Je ne peux, à propos de ces armes, que répéter ce qu'a dit le 7 juin M. Yitzhak Shamir, notre premier ministre, à la troisième session extraordinaire consacrée au désarmement.

"Le Gouvernement d'Israël reste profondément convaincu que l'utilisation des armes chimiques est une méthode odieuse de destruction de la vie humaine. Nous sommes grandement troublés par l'introduction de ce moyen d'anéantissement

M. Zippori (Israël)

au Moyen-Orient et par l'indifférence du monde face à l'usage brutal des armes chimiques qui entraînent la mort de milliers de victimes innocentes. La présence et l'utilisation des armes chimiques constituent une véritable menace pour la paix de notre région et du monde entier. Le recours arbitraire à ces armes devrait inquiéter tous les peuples éclairés.

En Israël, nous sommes conscients des dangers que représentent les armes chimiques pour l'humanité et nous sommes profondément préoccupés par la prolifération des armes chimiques, ce qui a mené mon gouvernement à prendre des mesures visant à limiter cette prolifération. Au nombre de celles-ci figure un contrôle juridique rigoureux des exportations de toute matière qui pourrait être utilisée dans la fabrication de ces armes."

(A/S-15/PV.11, p. 81)

Se référant plus particulièrement à l'utilisation de ces armes par l'Iraq, M. Shamir a ajouté :

"Enfin, je dois dénoncer et déplorer l'emploi et la production de gaz délétères dans notre région. De son propre aveu, l'Iraq a utilisé ce moyen violent de tuer sans discrimination dans sa guerre contre l'Iran. C'est là une violation grossière et flagrante du Protocole de Genève dont l'Iraq est signataire. L'utilisation de gaz délétères dans la guerre entre l'Iran et l'Iraq a également été établie par le Secrétaire général des Nations Unies, bien qu'il n'en ait pas désigné le coupable. La Syrie, elle aussi, a construit des installations pour la production de gaz délétères et ses dirigeants ont menacé sans vergogne de les utiliser contre Israël." (Ibid.)

C'est dans cet esprit que le Gouvernement israélien déclare appuyer sans réserve la proposition faite par le Président des Etats-Unis le 26 septembre 1988 à l'Assemblée générale, et l'invitation du Gouvernement français, appelant tous les signataires du Protocole de Genève de 1925 à convoquer une conférence afin de reconfrmer, au niveau politique le plus élevé et avec la plus grande solennité, la volonté de la communauté internationale d'éliminer complètement la guerre chimique.

Quant aux négociations en cours à la Conférence du désarmement sur la rédaction d'une convention générale en vue de l'élimination complète des armes chimiques, ma délégation a suggéré à la session extraordinaire d'envisager l'approche régionale, non pas pour remplacer un traité global, mais en tant qu'accord complémentaire qui pourrait aider à régler certains des problèmes que

M. Zippori (Israël)

pourrait susciter la recherche d'une adhésion universelle. De toute évidence, cet accord ne pourrait être conclu que sur la base d'arrangements librement négociés entre tous les Etats d'une région donnée.

Même après le cessez-le-feu entre l'Iraq et l'Iran, le problème reste aussi pressant, car non seulement ces deux Etats - l'Iraq surtout - ont continué à accroître leurs arsenaux chimiques, mais on a aussi la preuve que la Syrie et la Libye s'engagent rapidement dans la même voie; ainsi, la menace d'une guerre chimique pèse lourdement sur Israël et, partant, sur tous les autres pays de la région.

Ces pays, outre qu'ils ont acquis et mis au point des armes chimiques, ont obtenu leurs vecteurs sous forme de missiles surface-surface dont la portée menace tous les pays voisins, voire les pays au-delà des frontières de la région. L'Iraq et l'Iran ont utilisé ces missiles sans se soucier des victimes civiles. L'exemple le plus récent est celui de l'Arabie saoudite, qui a acheté des missiles d'une portée de plus de 2 000 km, capables d'atteindre facilement n'importe quel objectif au Moyen-Orient à partir de la péninsule Arabique.

Mais ces armes "nouvelles" ne sont pas les seules à proliférer au Moyen-Orient. Selon le World Military Expenditures and Arms Transfers de 1987 - publication de l'Agence de contrôle des armements et de désarmement des Etats-Unis :

"Les transferts d'armes vers les pays en développement ont atteint des proportions énormes. Pendant cinq ans, de 1982 à 1986, ces pays ont importé pour 180,3 milliards de dollars d'armes. Le Moyen-Orient se trouve au centre de cette explosion d'armes. En 1986, cette région représentait plus de 35 % des importations mondiales d'armements. Ces armes, outre qu'elles contribuent à l'instabilité militaire de la région, représentent une grave ponction économique. Le Moyen-Orient a les plus fortes dépenses militaires du monde en pourcentage du produit national brut, pourcentage estimé à plus de 16 % en 1986."

C'est cette situation - qui n'a fait qu'empirer ces dernières années - qui a amené mon gouvernement à suggérer ici même en 1986 que le moment était venu, pour tous les pays de la région, d'entamer des négociations libres et directes afin d'examiner les moyens d'arriver à un accord de limitation des armements, selon le modèle des négociations sur la réduction équilibrée des forces en Europe.

M. Zippori (Israël)

On aura remarqué que ma délégation insiste sur les avantages que présentent les initiatives régionales pour régler les problèmes régionaux. Pareilles initiatives ont parfois plus de crédibilité que les déclarations universelles. Elles impliquent nécessairement des négociations directes entre les parties afin de créer un climat propice à la concorde et au compromis. Un tel climat est particulièrement souhaitable dans notre région déchirée du Moyen-Orient.

C'est dans ce même esprit que nous avons maintes fois invité les Etats de la région du Moyen-Orient à convenir des éléments nécessaires à la création d'une zone exempte d'armes nucléaires susceptible de promouvoir la confiance réciproque, aujourd'hui et à l'avenir.

Nous devrions nous estimer heureux de pouvoir tirer les leçons du passé et nous inspirer des recommandations judicieuses et précises de la Commission Palme, qui ont reçu la sanction des Nations Unies.

Il est bien évident que les modalités des négociations libres et directes entre les parties et, par la suite, les assurances mutuelles, sont la concomitance nécessaire d'une zone exempte d'armes nucléaires crédible. Le refus de contacts directs entre les parties d'une même région élimine l'élément de confiance que la zone exempte d'armes nucléaires est censée créer.

Nous espérons que l'esprit d'accommodement qui commence à se faire sentir dans les affaires internationales incitera également nos voisins à rechercher avec nous des accords régionaux pour le plus grand bien de tous.

M. SAVUA (Fidji) (interprétation de l'anglais) : La science et la technique ont énormément contribué à améliorer la vie sur terre. Elles ont permis d'envoyer l'homme sur la lune, ouvert de nouvelles perspectives de connaissances et d'information et pratiquement remodelé le destin de l'homme. Mais la science et la technique ont également engendré des armes de destruction massive qui sont devenues le fléau de l'humanité. Les armes nucléaires sont aujourd'hui universellement redoutées et condamnées. Toute utilisation de ces armes, qu'elle soit délibérée ou accidentelle, entraînerait une catastrophe d'une ampleur sans précédent. Le rapport du Secrétaire général (A/43/351) donne un résumé graphique et effrayant des effets et des incidences d'une guerre nucléaire. Il n'y aurait pas de gagnants; nous serions tous perdants.

C'est parce que l'on craint les armes nucléaires et la destruction épouvantable qu'elles entraîneraient, qu'aucune autre question dans le domaine du contrôle des armements n'a fait autant l'objet de délibérations et de négociations internationales que celle de l'arrêt des essais d'armes nucléaires. Depuis la fin des années 50, l'Assemblée générale a adopté de nombreuses résolutions qui demandent l'interdiction des essais nucléaires, plusieurs d'entre elles contenant une condamnation pure et simple des essais nucléaires. La question est inscrite à l'ordre du jour de la Conférence du désarmement de Genève depuis sa création en 1951.

Dix-huit ans après que l'on ait eu recours à la première bombe nucléaire pendant la guerre, trois des cinq Etats nucléaires ont signé le Traité interdisant les essais d'armes nucléaires dans l'atmosphère, dans l'espace extra-atmosphérique et sous l'eau. Mais les essais souterrains continuent au mépris complet d'une vaste condamnation internationale croissante de tous les essais d'armes nucléaires.

Depuis longtemps les pays du Pacifique Sud préconisent vigoureusement l'arrêt de tous les essais d'armes nucléaires. C'est en se fondant sur cette volonté et sur notre désir de maintenir la région du Pacifique Sud à l'abri de la prolifération nucléaire que, dès 1975, les dirigeants du Forum du Pacifique Sud ont répété, lors de leur rencontre à Tonga, leur

"vigoureuse opposition aux essais d'armes nucléaires dans tous les milieux et ont instamment demandé que la communauté internationale renouvelle ses efforts afin de parvenir à un traité d'interdiction globale des essais nucléaires et au désarmement général et complet. Le Forum a notamment

M. Savua (Fidji)

souligné l'importance de maintenir la région à l'abri du risque de toute contamination nucléaire et de toute participation à un conflit nucléaire et s'est félicité de l'idée de créer une zone dénucléarisée dans le Pacifique Sud pour parvenir à réaliser cet objectif."

Au cours des années qui ont suivi, les pays du Forum du Pacifique Sud ont continué à militer en faveur de cette idée. Cela a abouti au Traité faisant du Pacifique Sud une zone dénucléarisée, connue maintenant sous le nom de Traité de Rarotonga, qui fut ouvert à la signature lors de la rencontre du Forum à Rarotonga, dans les îles Cook, en 1985, et entra en vigueur le 11 décembre 1986. Un an plus tard, le 16 décembre 1987, l'Union soviétique signait les Protocoles 2 et 3, qu'ils ont ratifiés depuis. Le 11 février 1987, la Chine signait également les deux Protocoles, qu'elle a maintenant ratifiés. Il est regrettable que les trois autres Etats dotés d'armes nucléaires, à savoir la France, le Royaume-Uni et les Etats-Unis, aient refusé de signer l'un quelconque des trois Protocoles, qui, en fait, s'appliquent tous à eux. Si les membres du Forum du Pacifique Sud ont été déçus de la décision de ces trois Etats, ils furent quelque peu satisfaits lorsque deux d'entre eux déclarèrent que, dans la mesure du possible, ils respecteraient le Traité et ses Protocoles qui ne sont pas en contradiction avec leurs pratiques et leurs activités dans la région.*

Le troisième Etat, toutefois, a non seulement refusé de signer les Protocoles mais a montré peu de respect à l'égard du Traité en poursuivant ses essais nucléaires dans notre partie du monde. Il agit de la sorte non seulement sans tenir le moindre compte du Traité de Rarotonga, mais aussi au mépris total de l'opinion publique, tant régionale qu'internationale.

Nous nous associons aux autres délégations qui applaudissent les nouvelles relations entre les deux superpuissances et l'accord visant à réduire de 50 % le niveau des armements. Cependant, aussi longtemps que les armes nucléaires demeureront la principale composante de leur stratégie défensive, les superpuissances continueront d'avoir besoin d'expérimenter ces armes. Or, tant que cette stratégie restera en vigueur, d'autres Etats dotés d'armes nucléaires se serviront de cette excuse pour garder leurs armes, et les essais se poursuivront sans relâche. L'on dit souvent qu'un désarmement nucléaire complet ne saurait

* Le Président assume la présidence.

M. Savua (Fidji)

intervenir d'un bond de géant car cela provoquerait un déséquilibre inacceptable en matière de défense. Toutefois, aussi longtemps qu'il y aura une dissuasion nucléaire, nous demanderons aux Etats dotés de l'arme nucléaire de limiter leurs essais et de ne pas contaminer les régions qui ont été proclamées zones exemptes d'armes nucléaires.

Les armes chimiques faisaient l'objet d'essais dans notre région il y a quelque 40 ans. Il n'existe aucune preuve que de tels essais aient eu lieu depuis. Cependant, l'accumulation continue et l'utilisation de ce que l'on ne saurait qualifier que d'armes inhumaines nous préoccupent tous. Ces armes infligent des douleurs insupportables à leurs victimes et n'épargnent pas les innocents, les personnes âgées, les enfants et les nourrissons. Ma délégation appuie les mesures visant à mettre un terme à la fabrication et à l'utilisation de ces armes barbares. Nous nous félicitons de l'initiative de la France qui a offert d'être le pays hôte de la Conférence sur les armes chimiques à Paris, du 7 au 11 janvier 1989.

Une autre question qui nous préoccupe quelque peu est la tendance récente des nations industrialisées à se servir des pays en développement pour l'évacuation de leurs déchets toxiques et nucléaires. Il est inacceptable et sans scrupule que certaines nations industrielles cherchent à profiter de la faiblesse économique de certains pays en développement pour décharger leurs déchets de cette manière. Le danger potentiel face auquel nous et notre région nous nous trouvons est évident. Alors que nous sommes éloignés de tout théâtre de guerre et même de tout stock nucléaire, nous risquons de voir notre région se transformer en décharge.

Nous ne pensons pas qu'il existe un pays quelconque, quels que soient ses dimensions ou son isolement, qui soit à l'abri des conséquences d'un holocauste nucléaire. L'horreur d'une guerre nucléaire et les effets de longue durée de la dévastation qu'elle entraînerait envelopperaient notre globe comme un linceul. C'est à cause de cette menace et dans l'intérêt des générations futures que nous exprimons aujourd'hui notre préoccupation.

La séance est levée à 11 h 30.